

L'appariteur de Rohrwiller

Fête
Nationale



13 Juillet

Bal Populaire

*Le Football Club vous donne
rendez-vous*

au stade à partir de 19h

Restauration

Tartes flambées et grillades

animé par

L'orchestre

« MADISON TOP »



Un feu d'artifice
sera tiré
à la tombée
de la nuit

Cérémonie du 14 Juillet

**Elle se tiendra au stade de Football à 10h30
et sera suivie d'un vin d'honneur.**

La traditionnelle brioche sera distribuée aux enfants
(scolarisés jusqu'au CM2) de 11h à 12h

Vie scolaire

Les CM1/CM2 et leur « Télé en folie ! »

Mardi 30 mai, les élèves de CM1/CM2 de Mme Klein ont présenté, devant un public nombreux, leur spectacle « La télé en folie ! » dans la salle du CCAR.

Il s'agissait d'une compilation des découvertes qu'ils ont faites en lecture et en musique durant l'année scolaire et pour lesquelles ils ont eu un réel coup de cœur. Ils se sont approprié ces œuvres, les ont modernisés pour les transformer en émission de télé ou en film.

Ainsi, le public a pu redécouvrir les œuvres comme « La tribu de Dana », célèbre tube des années 90 du groupe Manau, le sketch « Caen » du grand Raymond Devos et la poésie « L'heure du crime » de Maurice Carême. Les élèves ont également inventé une chorégraphie sur 2 musiques bien connues : Thriller de Michael Jackson et la danse de « Mercredi » de la série Netflix.

Un tonnerre d'applaudissements et une ovation ont ponctué la soirée. Ce fut une expérience riche en émotions pour les enfants et leur maîtresse qui restera longtemps gravée dans leur mémoire !



Jetzt geht's los !

Elina Jaeger et Eva Willer sont deux jeunes rohrwilleroises passionnées de foot. Mais surtout depuis leur plus jeune âge, elles sont aussi joueuses.

Cela fait maintenant 4 ans que les deux filles jouent dans le même club et pas n'importe lequel, puisqu'il s'agit du plus grand club de l'est : le Racing Club de Strasbourg. Elles évoluent désormais en catégorie U13. Le 13 mai, leur équipe a remporté la phase régionale du Festival Foot U13 à Brumath. Victoire qui leur a permis de décrocher le titre de championnes du Grand Est et un ticket pour la finale nationale à Capbreton. Le 3 et 4 juin, pour ce fameux tournoi, Elina et Eva sont donc parties dans les Landes, mais pas toutes seules : les familles et amis ont également fait le déplacement...et en nombre !!!

Le Racing se classera 5ème de ce tournoi national : une très belle performance. Les parents, eux ont remporté haut la main, le trophée des meilleurs supporters !!!



L'appariteur de Rohrwiler



TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE



Chiens de catégories : les règles à respecter

Les maîtres et propriétaires de chiens dits « dangereux » ont des obligations à respecter.

Quelles sont-elles ?

Il existe deux catégories de chiens dits dangereux, dans lesquelles les animaux sont répartis en fonction de leurs caractéristiques physiques et leur race.

La catégorie 1 est la plus restrictive avec notamment une interdiction d'acquisition, d'introduction sur le territoire français, d'accès aux lieux publics et une obligation de stérilisation.

Quelle que soit leur catégorie, ces animaux doivent impérativement être muselés et tenus en laisse sur la voie publique, vaccinés, identifiés et assurés. Leurs propriétaires ont l'obligation de posséder un permis de détention délivré par la mairie après une formation et une attestation d'aptitude délivrée par un formateur habilité. De plus, entre 8 et 12 mois, le chien doit passer une évaluation chez un vétérinaire habilité, qui doit ensuite être renouvelée régulièrement. Les mineurs, majeurs sous tutelle et personne condamnées pour violence, crime ou s'étant déjà vus retirer un chien n'ont pas le droit de les détenir.

Anniversaires du mois de juillet

96 ans WENGER née LAUFENBUCHLER Julienne, le 14

91 ans SCHMITT Charles, Michel, le 24

83 ans WAGNER née MARTIN Georgette, le 25

82 ans HURLE Paul, le 8

82 ans HÔFER Manfred, le 31

76 ans SCHALLER née MURY Raymonde, le 7

76 ans GARTNER née WILHELM Francine, le 17

76 ans WURTZ née MULLER Fernande, le 27



Noces d'Or

- Margaretha Konzack et Wenger Paul, le 6 juillet
- Annette Wurtz et Stojadinovic Nedeljko, le 20 juillet

Plantations d'arbres

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Règles générales : si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

- 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;

- 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Sanction: si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.



Plantations d'arbres sur les parcelles forestières

La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales.

En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

> Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou les haies (plantations et branches).

> Entretien des arbres, arbustes et haies de votre propriété plantés au-delà de cette limite.

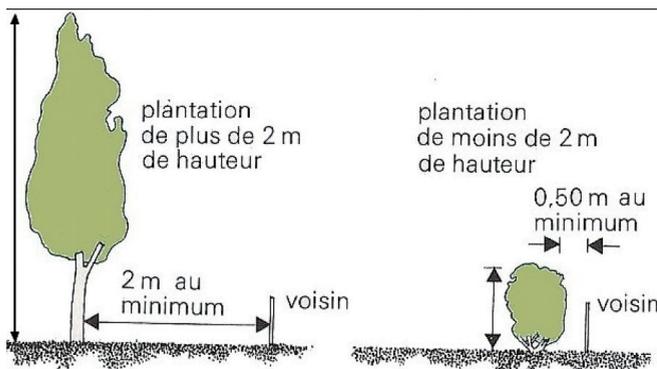
Évitez tout danger, notamment la chute de branches sur les routes, en prenant les mesures nécessaires :

> Surveiller l'état des arbres et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.

> Élaguer pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.

> Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1er août au 14 mars en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).

Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de poursuites pénales, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.



Ecole maternelle

Nouveau numéro : 03.88.73.21.55

**Merci
pour le
sapin !**

Vous avez dans votre jardin un sapin ou un épicéa dont vous souhaitez vous séparer ?

Contactez les services de la Commune. Les employés pourront s'en servir pour réaliser les décorations de Noël.





MARCHÉ NOCTURNE

à la Maison des Œuvres de Rohrwiller **le samedi 26 aout 2023.**

Pour agrémenter le traditionnel weekend du messti, le CCAR organise son 3e marché nocturne avec des producteurs et artistes locaux

Un beau moment de partage en perspective.

Que vous soyez producteur local (charcuterie, fromages, vin, miel, confitures...) ou bien artiste ou artisan, si vous avez envie de partager, exposer, vendre votre savoir-faire, ce marché nocturne est fait pour vous.

N'hésitez pas à nous contacter par sms au **06.63.07.87.29** par messenger ou par mail à ccar.rohrwiller@gmail.com

SCHNÄWEL TOUR

30 JUILLET 2023



La commune de Rohrwiller sera à nouveau une des étapes du Schnaweltour avec la section 'Culture et Patrimoine' du CCAR

Le thème de cette année :
'Es geht ründ um de Würscht !



DE WASSERARSCH EHRI BUEWESPATZLE MIT ROHRWILLER WURSCHT, SCHNAPS UN KELSCH



FAITES LE TOUR DE NOTRE LANGUE ET CULTURE ALSACIENNE, LE TEMPS D'UNE JOURNÉE !

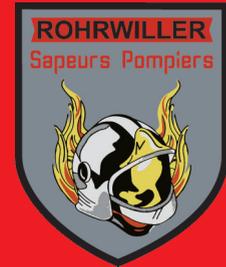
Laissez vous surprendre



FETE DES RUES

Dimanche
17 septembre
2023

Vide-Grenier



12€ les 5ml
2€ le m supp

Renseignements
06 95 35 60 18
ou
fdr.rohrwiller@gmail.com

Les bulletins
d'inscription seront
disponibles fin juillet.
Téléchargeable sur
facebook également.



Directrice de la publication : Jessica Frey - Mise en page - Crédit Photos : mapat.creations Rohrwiller - Impression : Origraphie Services Bischwiller - Imprimé sur papier certifié FSC

Contact



Tél: 03.88.63.20.88

53 Grand'Rue-67410 Rohrwiller
Courriel : secretariat@rohrwiller.fr
site : www.rohrwiller.fr

Permanence Mairie

Tous les matins de 8h15 à 12h
Lundi, Mardi de 15h à 18h - Jeudi de 13h à 18h
Vendredi de 13h à 16h